



ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

La déclaration ministérielle, qui a été lue aujourd'hui lundi au Palais Bourbon par M. Clemenceau, au Sénat par la garde des sceaux, comporte...

M. Collin, dans une lettre à la Commission des Finances, modifie l'équilibre du budget de 1907...

Nous publions une note importante sur l'illégalité que M. Briand voudrait commettre à l'égard des dispensés ecclésiastiques.

Après un débat long et confus, le Congrès de Limoges s'est prononcé en faveur de l'autonomie du syndicalisme et de l'action politique...

Les socialistes ne pouvant se mettre d'accord sur la question de savoir si on peut faire partie à la fois du parti socialiste et de la Franc-Maçonnerie ont voté l'ordre du jour pur et simple.

Les employés de magasins ont manifesté hier dimanche à Paris, en faveur du repos hebdomadaire.

ETRANGER. — La lutte entre les deux candidats au poste de gouverneur de l'Etat de New-York, M. M. Hearst et Hughes, se poursuit avec passion. L'élection aura lieu mardi.

Pas de cultuelles! Pourquoi? Par il y a huit jours, le tract de « Cyr » est demandé partout et obtenu en très gros nombre.

LES « CONT'EMPORAINS » 735. — Parmi les noms les plus célèbres de la Révolution, Danton, l'homme de Varennes, occupe une place à part.

736. — Spontanément, et sans qu'aucun musicien d'Italie n'y ait fait connaître de bonne heure par ses œuvres.

Chaque semaine, une livraison illustrée, 0 fr. 10. En un an, 6 francs. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

DEUX INTERPRÉTATIONS

M. Briand énonçait samedi à ses quatre grandes choses voulues dans la loi de séparation: abolir à tout jamais jusqu'à l'apparence d'une religion d'Etat, abroger le Concordat, supprimer le budget des cultes, abolir les privilèges que, en vertu du Concordat, certains Français possèdent en leur qualité de prêtres.

Et cela il le veut par la loi interprétée comme il l'interprète celle de M. Wadecq-Rousseau sur les associations. « L'Eglise, dit-il, se montrerait d'autant plus bête qu'elle nous trouverait irresolus ».

Dans son énumération, il oublie les apaches, bien qu'il ait l'habitude d'en faire les principaux agents de ses résolutions. Sa parole a encore des pudeurs qu'il ignorent ses actes.

La Lanterne n'a pas ce reste de vergogne; elle a reçu l'interview; elle est à même d'en connaître l'esprit et la portée, et ce passage: « La lutte contre le cléricalisme est loin d'être finie » est par elle traduit ainsi:

Il y aura un péril clérical tant que l'Eglise n'aura pas été complètement anéantie.

La loi n'est donc qu'un moyen d'andantissement de l'Eglise.

Et le Pape aurait prêté le main à l'andantissement de l'Eglise en acceptant la loi « telle qu'elle est à cet égard, comme je l'ai entendu fort bien dire hier, à l'andantissement par consentement mutuel ».

Et M. Briand, quelle que soit son interprétation, ne peut pas ignorer celle de M. Combes et de la Lanterne.

Il ne peut pas ne pas reconnaître que son interprétation n'a de valeur que parce qu'il est ministre, et que quand il ne le sera plus, elle n'aura d'autre valeur que celle du premier venu, tandis que celle de M. Combes éyent pris à pièce, flanqué de la Lanterne, sera seule à compléter, et elle comptera en monnaie d'oppression et de persécution.

En vérité, si la passion ne l'a pas frappé d'une inguérissable cécité, M. Briand doit être ébloui de l'admirable prévoyance du Pape, à la seule chose qu'il n'est pas prévu?

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier. La Commission biblique a repris ses travaux. A sa séance de lundi, commencèrent les examens qui dureront trois jours. Huit candidats se présentent pour obtenir les grades bibliques.

UN ARTICLE DE M. DE MUN

Dans un magistral article publié par le Gaulois, M. de Mun écrit: Dans quelques heures, la Chambre entendra son maître. Ce qu'il dira, pour notifier son événement impopulaire, il le dira fort, étant entendu que, sans attendre l'heure des répliques, nous nous applaudirons serviles écoutant ses pas.

Isabelle, névrosée de la douleur de sa mère, se jeta tout en larmes à ses genoux et lui baisa les mains. Puis, se relevant: — Chère maman, dit-elle, pensez-vous à P. Gérard?

— Hélas! non, je n'y pensais pas. Je n'avais oublié, répondit la mère, tremblant de tous ses membres. Mon Dieu, que je suis égoïste! que ferai-je? Où pourrais-je l'enfermer? Le temps presse, ma fille, mettons de la sauveur.

— Sera-t-il en sûreté chez nous? Croyez-vous, maman, que le comte soit assez lâche pour nous trahir?

— Lui, non. Mais il n'est pas seul, et la capture d'un prêtre est si cher payé qu'on peut tout craindre de la part des gens de sa suite.

— Si la P. Gérard se réfugie chez le maître Ford? dit Isabelle. Rose est un abâtard. Je viens de la rencontrer dans le corridor. D'ici à la ferme il n'y a pas loin; le Père accompagnant l'église passerait tout naturellement pour un domestique chargé de la conduire.

— Va le trouver et prie-le de venir immédiatement, et près de moi, je lui soumettrai ton idée qui me paraît bonne.

LE DROIT COMMUN

L'interview de M. Briand dans le Matin n'ayant pas été démentie, il est établi que le ministre reconnaît que nous sommes en une manière en révolte contre la loi et qu'on nous reconçoit le droit absolu de nous organiser selon le droit commun.

En attendant, qu'on en arrive à la seule solution, dont on ne tolère pas qu'on parle aujourd'hui, mais à laquelle il faudra bien qu'on en vienne un jour, la conversation officielle avec le chef de l'Eglise.

LES CHRISTS DES ECOLES Les populations et leurs représentants. A Brion-sur-Longuenée, Bourgneuf-en-Moules, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Beau-préau, La Chapelle-du-Genêt, Loiré, La Chesnaie-au-Désert, Noyant, Noyant, Angrie, Châtellais (Maine-et-Loire), les crucifix ont été ramis dans les salles de classe, sur les réclamations et au milieu de l'enthousiasme des populations.

LES « HOMMES LIBRES » Dans une petite commune des environs d'Orléans s'est fondée une mutuelle contre la mortalité des bestiaux. Cette Société, peu fortunée, demanda une subvention de cent francs qu'on lui alloua, mais qu'on ne lui versa pas. La raison de cette exclusion est que le président de cette Société a deux enfants qui chantent au lutrin.

LE RETOUR Isabelle sortit de la chambre, traversa la galerie, puis un long couloir étroit, et s'arrêta devant une petite porte basse, qu'un non, je ne m'imposera pas le sacrifice de son exit, et il y a longtemps que je l'aureis rappelé; mais à cette heure et en de pareilles conditions, est-ce possible de le rappeler? Non, je ne le puis pas, je ne le dois pas, ce serait offenser Dieu.

Isabelle, névrosée de la douleur de sa mère, se jeta tout en larmes à ses genoux et lui baisa les mains. Puis, se relevant: — Chère maman, dit-elle, pensez-vous à P. Gérard?

— Hélas! non, je n'y pensais pas. Je n'avais oublié, répondit la mère, tremblant de tous ses membres. Mon Dieu, que je suis égoïste! que ferai-je? Où pourrais-je l'enfermer? Le temps presse, ma fille, mettons de la sauveur.

— Sera-t-il en sûreté chez nous? Croyez-vous, maman, que le comte soit assez lâche pour nous trahir?

— Lui, non. Mais il n'est pas seul, et la capture d'un prêtre est si cher payé qu'on peut tout craindre de la part des gens de sa suite.

— Si la P. Gérard se réfugie chez le maître Ford? dit Isabelle. Rose est un abâtard. Je viens de la rencontrer dans le corridor. D'ici à la ferme il n'y a pas loin; le Père accompagnant l'église passerait tout naturellement pour un domestique chargé de la conduire.

— Va le trouver et prie-le de venir immédiatement, et près de moi, je lui soumettrai ton idée qui me paraît bonne.

Isabelle et Rose ne suivirent pas le P. Gérard; elles allèrent à l'autre extrémité du château, où Marie Thérèse était fort occupée à diriger les domestiques dans les apprêts nécessaires par le circonstance; mais au bout de quelques minutes, les deux cousines furent appelées par Rachel, la femme de chambre de Lady de Lisle, et elles s'embrassèrent d'adieu.

— Votre mère, mon enfant, dit-il à Isabelle, désire recevoir les derniers sacrements. Elle est très malade, comme vous le savez, et elle s'attend à ne vous voir partir, à cause de l'incertitude de mon retour; elle

tant à se souvenir des consolations et des forces que seule notre sainte religion peut donner.

— Tant mieux dit Marie, qui sait si l'Extême-Onction ne lui rendra pas le question? Répondit-elle à la question merveilleuse de notre tante, lady Claire.

— Ce n'est pas un « va isolé, ajouta le prêtre, je pourrais vous en citer bien d'autres. Mettez votre confiance en Dieu, et préparez tout dans l'appartement, pendant que je vais chercher le saint viatique et les saints Huiles.

Isabelle obéit en silence. Marie, demeurée seule avec le prêtre, lui dit: — Quel bonheur, mon Père, que nous ayons été le Saint Sacrement! Que ne pouvions-nous, comme autrefois, jeter de fleurs la route que vous allez suivre!

— Hélas! mon enfant, les temps sont mauvais; on ne nous permet plus d'honorer le divin Maître par un culte extérieur, mais on ne peut pas nous empêcher de l'aimer et nous devons l'aimer d'autant plus qu'il est plus outragé.

— Avant de partir, mon Père, dites-moi ce que vous pensez de l'état de ma tante.

— Sa faiblesse est extrême; elle est incapable de supporter une conversation avec lord Beauvoir. Je redoutais de la voir, elle lui sera fatale.

Dans l'appartement de la malade, un petit auto était dressé, sur lequel brûlaient deux cierges; des bouquets de roses blanches et de jasmin exhalaient un doux parfum. A l'approche du prêtre, on se prosterna. L'onction sainte fut appliquée sur les yeux qui avaient versé tant de larmes, sur les pieds et les mains, sur tous les sens de la pieuse baronne; et enfin, comblée de grâces, elle eut la joie de recevoir son Dieu dans son cœur.

Un profond silence régna dans la chambre, on y priait avec ferveur, comme seuls savent prient les mourants et les persécutés.

Le prêtre s'étant levé, s'approcha de la baronne pour prendre congé.

— Oui, murmura-t-elle, partez maintenant, partez, mon Père, je suis heureuse.

— Ah! si j'avais eu le bonheur, je sup porterais tout le reste!

(A suivre.) W. FITZ GERARD. (Droits de traduction et de reproduction réservés.) LIVRES, IMAGES, 25, RUE BAYARD, PARIS, VII.

LES SEMINARISTES à la caserne

Nous recevons de M. Fernand Nicoley et nous sommes heureux de reproduire la note suivante: Monsieur le rédacteur en chef, En apprenant que, depuis quelques jours, les séminaristes se présentent dans les familles des supérieurs demandant de présenter en droit et en fait ce qu'il faut penser de la circulaire de M. Briand en date du 27 octobre, citée par le Croquis.

Jusqu'à nouvelles instructions, veuillez inviter les doyens et les directeurs des établissements d'enseignement supérieur à ne pas délivrer le certificat militaire G en vue du service militaire aux jeunes gens qui n'auraient pas obtenu le certificat G l'année précédente. Si le certificat G avait été délivré dans d'autres conditions, veuillez me signaler par rapport spécial les circonstances pour chaque cas.

Voulant dès maintenant répondre d'une façon satisfaisante aux questions posées, je dirai: 1° La circulaire du ministre est d'une illégalité flagrante; et on ne s'explique même pas que M. Briand, qui passe au Palais pour un bon juriste, ait pu écrire, alors qu'une circulaire du 15 mai 1897 tranche la question dans les termes suivants, qu'il n'est pas placé à aucun doute quelconque, sur l'abus de pouvoir qu'il commet.

Voici ce qu'on lit textuellement dans la circulaire du 15 mai 1897: Le bénéfice de l'article 23 doit être maintenu aux jeunes gens qui, disposés à un titre quelconque, abandonnent leurs études primaires et secondaires, et entreprennent de nouvelles études au vu d'un diplôme, d'un diplôme, titres, prix ou récompenses mentionnés aux paragraphes omérotés 2° dudit article?

Reponse: Oui, ces jeunes gens peuvent, conformément aux dispositions de l'article 1er du décret du 23 novembre 1893, modifier à leur gré l'orientation de leurs études, tout en conservant le bénéfice de l'article 23, mais à la condition de produire le certificat annuel et d'obtenir avant l'âge de 36 ans ou de 27 ans l'un des diplômes, titres, prix ou récompenses dont il s'agit.

La circulaire de M. Briand est une violation des engagements, en effet, vient dans les familles réclamer, au nom du ministre de la Guerre, un certificat que M. le ministre de l'Instruction publique défend de délivrer!

Et le gouvernement s'étonne que le clergé se défie des promesses pacifiques et bienveillantes des ministres? Il ne faut pas se laisser égarer par la prétention ministérielle de rappeler par avance sous les drapeaux est d'une injustice criante, car elle n'aurait jamais pu se formuler qu'au moment où les examinateurs, arrivés à l'âge de 26 ans, ne seraient point alors pourvus d'une fonction sacerdotale, ou d'un diplôme prévu comme équivalence par l'article 23. Expliquons-nous.

Supposons, en effet, que deux des ans par exemple, soient organisés des associations

LES CHRISTS DES ECOLES Les populations et leurs représentants. A Brion-sur-Longuenée, Bourgneuf-en-Moules, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Beau-préau, La Chapelle-du-Genêt, Loiré, La Chesnaie-au-Désert, Noyant, Noyant, Angrie, Châtellais (Maine-et-Loire), les crucifix ont été ramis dans les salles de classe, sur les réclamations et au milieu de l'enthousiasme des populations.

LES « HOMMES LIBRES » Dans une petite commune des environs d'Orléans s'est fondée une mutuelle contre la mortalité des bestiaux. Cette Société, peu fortunée, demanda une subvention de cent francs qu'on lui alloua, mais qu'on ne lui versa pas. La raison de cette exclusion est que le président de cette Société a deux enfants qui chantent au lutrin.

LE RETOUR Isabelle sortit de la chambre, traversa la galerie, puis un long couloir étroit, et s'arrêta devant une petite porte basse, qu'un non, je ne m'imposera pas le sacrifice de son exit, et il y a longtemps que je l'aureis rappelé; mais à cette heure et en de pareilles conditions, est-ce possible de le rappeler? Non, je ne le puis pas, je ne le dois pas, ce serait offenser Dieu.

Isabelle, névrosée de la douleur de sa mère, se jeta tout en larmes à ses genoux et lui baisa les mains. Puis, se relevant: — Chère maman, dit-elle, pensez-vous à P. Gérard?

— Hélas! non, je n'y pensais pas. Je n'avais oublié, répondit la mère, tremblant de tous ses membres. Mon Dieu, que je suis égoïste! que ferai-je? Où pourrais-je l'enfermer? Le temps presse, ma fille, mettons de la sauveur.

— Sera-t-il en sûreté chez nous? Croyez-vous, maman, que le comte soit assez lâche pour nous trahir?

— Lui, non. Mais il n'est pas seul, et la capture d'un prêtre est si cher payé qu'on peut tout craindre de la part des gens de sa suite.

— Si la P. Gérard se réfugie chez le maître Ford? dit Isabelle. Rose est un abâtard. Je viens de la rencontrer dans le corridor. D'ici à la ferme il n'y a pas loin; le Père accompagnant l'église passerait tout naturellement pour un domestique chargé de la conduire.

— Va le trouver et prie-le de venir immédiatement, et près de moi, je lui soumettrai ton idée qui me paraît bonne.

Isabelle et Rose ne suivirent pas le P. Gérard; elles allèrent à l'autre extrémité du château, où Marie Thérèse était fort occupée à diriger les domestiques dans les apprêts nécessaires par le circonstance; mais au bout de quelques minutes, les deux cousines furent appelées par Rachel, la femme de chambre de Lady de Lisle, et elles s'embrassèrent d'adieu.

— Votre mère, mon enfant, dit-il à Isabelle, désire recevoir les derniers sacrements. Elle est très malade, comme vous le savez, et elle s'attend à ne vous voir partir, à cause de l'incertitude de mon retour; elle

tant à se souvenir des consolations et des forces que seule notre sainte religion peut donner.

— Tant mieux dit Marie, qui sait si l'Extême-Onction ne lui rendra pas le question? Répondit-elle à la question merveilleuse de notre tante, lady Claire.

— Ce n'est pas un « va isolé, ajouta le prêtre, je pourrais vous en citer bien d'autres. Mettez votre confiance en Dieu, et préparez tout dans l'appartement, pendant que je vais chercher le saint viatique et les saints Huiles.

Isabelle obéit en silence. Marie, demeurée seule avec le prêtre, lui dit: — Quel bonheur, mon Père, que nous ayons été le Saint Sacrement! Que ne pouvions-nous, comme autrefois, jeter de fleurs la route que vous allez suivre!

— Hélas! mon enfant, les temps sont mauvais; on ne nous permet plus d'honorer le divin Maître par un culte extérieur, mais on ne peut pas nous empêcher de l'aimer et nous devons l'aimer d'autant plus qu'il est plus outragé.

— Avant de partir, mon Père, dites-moi ce que vous pensez de l'état de ma tante.

— Sa faiblesse est extrême; elle est incapable de supporter une conversation avec lord Beauvoir. Je redoutais de la voir, elle lui sera fatale.

LES SEMINARISTES à la caserne

Nous recevons de M. Fernand Nicoley et nous sommes heureux de reproduire la note suivante: Monsieur le rédacteur en chef, En apprenant que, depuis quelques jours, les séminaristes se présentent dans les familles des supérieurs demandant de présenter en droit et en fait ce qu'il faut penser de la circulaire de M. Briand en date du 27 octobre, citée par le Croquis.

Jusqu'à nouvelles instructions, veuillez inviter les doyens et les directeurs des établissements d'enseignement supérieur à ne pas délivrer le certificat militaire G en vue du service militaire aux jeunes gens qui n'auraient pas obtenu le certificat G l'année précédente. Si le certificat G avait été délivré dans d'autres conditions, veuillez me signaler par rapport spécial les circonstances pour chaque cas.

Voulant dès maintenant répondre d'une façon satisfaisante aux questions posées, je dirai: 1° La circulaire du ministre est d'une illégalité flagrante; et on ne s'explique même pas que M. Briand, qui passe au Palais pour un bon juriste, ait pu écrire, alors qu'une circulaire du 15 mai 1897 tranche la question dans les termes suivants, qu'il n'est pas placé à aucun doute quelconque, sur l'abus de pouvoir qu'il commet.

Voici ce qu'on lit textuellement dans la circulaire du 15 mai 1897: Le bénéfice de l'article 23 doit être maintenu aux jeunes gens qui, disposés à un titre quelconque, abandonnent leurs études primaires et secondaires, et entreprennent de nouvelles études au vu d'un diplôme, d'un diplôme, titres, prix ou récompenses mentionnés aux paragraphes omérotés 2° dudit article?

Reponse: Oui, ces jeunes gens peuvent, conformément aux dispositions de l'article 1er du décret du 23 novembre 1893, modifier à leur gré l'orientation de leurs études, tout en conservant le bénéfice de l'article 23, mais à la condition de produire le certificat annuel et d'obtenir avant l'âge de 36 ans ou de 27 ans l'un des diplômes, titres, prix ou récompenses dont il s'agit.

La circulaire de M. Briand est une violation des engagements, en effet, vient dans les familles réclamer, au nom du ministre de la Guerre, un certificat que M. le ministre de l'Instruction publique défend de délivrer!

Et le gouvernement s'étonne que le clergé se défie des promesses pacifiques et bienveillantes des ministres? Il ne faut pas se laisser égarer par la prétention ministérielle de rappeler par avance sous les drapeaux est d'une injustice criante, car elle n'aurait jamais pu se formuler qu'au moment où les examinateurs, arrivés à l'âge de 26 ans, ne seraient point alors pourvus d'une fonction sacerdotale, ou d'un diplôme prévu comme équivalence par l'article 23. Expliquons-nous.

Supposons, en effet, que deux des ans par exemple, soient organisés des associations

LES CHRISTS DES ECOLES Les populations et leurs représentants. A Brion-sur-Longuenée, Bourgneuf-en-Moules, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Beau-préau, La Chapelle-du-Genêt, Loiré, La Chesnaie-au-Désert, Noyant, Noyant, Angrie, Châtellais (Maine-et-Loire), les crucifix ont été ramis dans les salles de classe, sur les réclamations et au milieu de l'enthousiasme des populations.

LES « HOMMES LIBRES » Dans une petite commune des environs d'Orléans s'est fondée une mutuelle contre la mortalité des bestiaux. Cette Société, peu fortunée, demanda une subvention de cent francs qu'on lui alloua, mais qu'on ne lui versa pas. La raison de cette exclusion est que le président de cette Société a deux enfants qui chantent au lutrin.

LE RETOUR Isabelle sortit de la chambre, traversa la galerie, puis un long couloir étroit, et s'arrêta devant une petite porte basse, qu'un non, je ne m'imposera pas le sacrifice de son exit, et il y a longtemps que je l'aureis rappelé; mais à cette heure et en de pareilles conditions, est-ce possible de le rappeler? Non, je ne le puis pas, je ne le dois pas, ce serait offenser Dieu.

Isabelle, névrosée de la douleur de sa mère, se jeta tout en larmes à ses genoux et lui baisa les mains. Puis, se relevant: — Chère maman, dit-elle, pensez-vous à P. Gérard?

— Hélas! non, je n'y pensais pas. Je n'avais oublié, répondit la mère, tremblant de tous ses membres. Mon Dieu, que je suis égoïste! que ferai-je? Où pourrais-je l'enfermer? Le temps presse, ma fille, mettons de la sauveur.

— Sera-t-il en sûreté chez nous? Croyez-vous, maman, que le comte soit assez lâche pour nous trahir?

— Lui, non. Mais il n'est pas seul, et la capture d'un prêtre est si cher payé qu'on peut tout craindre de la part des gens de sa suite.

— Si la P. Gérard se réfugie chez le maître Ford? dit Isabelle. Rose est un abâtard. Je viens de la rencontrer dans le corridor. D'ici à la ferme il n'y a pas loin; le Père accompagnant l'église passerait tout naturellement pour un domestique chargé de la conduire.

— Va le trouver et prie-le de venir immédiatement, et près de moi, je lui soumettrai ton idée qui me paraît bonne.

Isabelle et Rose ne suivirent pas le P. Gérard; elles allèrent à l'autre extrémité du château, où Marie Thérèse était fort occupée à diriger les domestiques dans les apprêts nécessaires par le circonstance; mais au bout de quelques minutes, les deux cousines furent appelées par Rachel, la femme de chambre de Lady de Lisle, et elles s'embrassèrent d'adieu.

— Votre mère, mon enfant, dit-il à Isabelle, désire recevoir les derniers sacrements. Elle est très malade, comme vous le savez, et elle s'attend à ne vous voir partir, à cause de l'incertitude de mon retour; elle

tant à se souvenir des consolations et des forces que seule notre sainte religion peut donner.

— Tant mieux dit Marie, qui sait si l'Extême-Onction ne lui rendra pas le question? Répondit-elle à la question merveilleuse de notre tante, lady Claire.

— Ce n'est pas un « va isolé, ajouta le prêtre, je pourrais vous en citer bien d'autres. Mettez votre confiance en Dieu, et préparez tout dans l'appartement, pendant que je vais chercher le saint viatique et les saints Huiles.

Isabelle obéit en silence. Marie, demeurée seule avec le prêtre, lui dit: — Quel bonheur, mon Père, que nous ayons été le Saint Sacrement! Que ne pouvions-nous, comme autrefois, jeter de fleurs la route que vous allez suivre!

— Hélas! mon enfant, les temps sont mauvais; on ne nous permet plus d'honorer le divin Maître par un culte extérieur, mais on ne peut pas nous empêcher de l'aimer et nous devons l'aimer d'autant plus qu'il est plus outragé.

— Avant de partir, mon Père, dites-moi ce que vous pensez de l'état de ma tante.

— Sa faiblesse est extrême; elle est incapable de supporter une conversation avec lord Beauvoir. Je redoutais de la voir, elle lui sera fatale.

LES SEMINARISTES à la caserne

Nous recevons de M. Fernand Nicoley et nous sommes heureux de reproduire la note suivante: Monsieur le rédacteur en chef, En apprenant que, depuis quelques jours, les séminaristes se présentent dans les familles des supérieurs demandant de présenter en droit et en fait ce qu'il faut penser de la circulaire de M. Briand en date du 27 octobre, citée par le Croquis.

Jusqu'à nouvelles instructions, veuillez inviter les doyens et les directeurs des établissements d'enseignement supérieur à ne pas délivrer le certificat militaire G en vue du service militaire aux jeunes gens qui n'auraient pas obtenu le certificat G l'année précédente. Si le certificat G avait été délivré dans d'autres conditions, veuillez me signaler par rapport spécial les circonstances pour chaque cas.

Voulant dès maintenant répondre d'une façon satisfaisante aux questions posées, je dirai: 1° La circulaire du ministre est d'une illégalité flagrante; et on ne s'explique même pas que M. Briand, qui passe au Palais pour un bon juriste, ait pu écrire, alors qu'une circulaire du 15 mai 1897 tranche la question dans les termes suivants, qu'il n'est pas placé à aucun doute quelconque, sur l'abus de pouvoir qu'il commet.

Voici ce qu'on lit textuellement dans la circulaire du 15 mai 1897: Le bénéfice de l'article 23 doit être maintenu aux jeunes gens qui, disposés à un titre quelconque, abandonnent leurs études primaires et secondaires, et entreprennent de nouvelles études au vu d'un diplôme, d'un diplôme, titres, prix ou récompenses mentionnés aux paragraphes omérotés 2° dudit article?

Reponse: Oui, ces jeunes gens peuvent, conformément aux dispositions de l'article 1er du décret du 23 novembre 1893, modifier à leur gré l'orientation de leurs études, tout en conservant le bénéfice de l'article 23, mais à la condition de produire le certificat annuel et d'obtenir avant l'âge de 36 ans ou de 27 ans l'un des diplômes, titres, prix ou récompenses dont il s'agit.

La circulaire de M. Briand est une violation des engagements, en effet, vient dans les familles réclamer, au nom du ministre de la Guerre, un certificat que M. le ministre de l'Instruction publique défend de délivrer!

Et le gouvernement s'étonne que le clergé se défie des promesses pacifiques et bienveillantes des ministres? Il ne faut pas se laisser égarer par la prétention ministérielle de rappeler par avance sous les drapeaux est d'une injustice criante, car elle n'aurait jamais pu se formuler qu'au moment où les examinateurs, arrivés à l'âge de 26 ans, ne seraient point alors pourvus d'une fonction sacerdotale, ou d'un diplôme prévu comme équivalence par l'article 23. Expliquons-nous.

Supposons, en effet, que deux des ans par exemple, soient organisés des associations

LES CHRISTS DES ECOLES Les populations et leurs représentants. A Brion-sur-Longuenée, Bourgneuf-en-Moules, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Beau-préau, La Chapelle-du-Genêt, Loiré, La Chesnaie-au-Désert, Noyant, Noyant, Angrie, Châtellais (Maine-et-Loire), les crucifix ont été ramis dans les salles de classe, sur les réclamations et au milieu de l'enthousiasme des populations.

LES « HOMMES LIBRES » Dans une petite commune des environs d'Orléans s'est fondée une mutuelle contre la mortalité des bestiaux. Cette Société, peu fortunée, demanda une subvention de cent francs qu'on lui alloua, mais qu'on ne lui versa pas. La raison de cette exclusion est que le président de cette Société a deux enfants qui chantent au lutrin.

LE RETOUR Isabelle sortit de la chambre, traversa la galerie, puis un long couloir étroit, et s'arrêta devant une petite porte basse, qu'un non, je ne m'imposera pas le sacrifice de son exit, et il y a longtemps que je l'aureis rappelé; mais à cette heure et en de pareilles conditions, est-ce possible de le rappeler? Non, je ne le puis pas, je ne le dois pas, ce serait offenser Dieu.

Isabelle, névrosée de la douleur de sa mère, se jeta tout en larmes à ses genoux et lui baisa les mains. Puis, se relevant: — Chère maman, dit-elle, pensez-vous à P. Gérard?

— Hélas! non, je n'y pensais pas. Je n'avais oublié, répondit la mère, tremblant de tous ses membres. Mon Dieu, que je suis égoïste! que ferai-je? Où pourrais-je l'enfermer? Le temps presse, ma fille, mettons de la sauveur.

— Sera-t-il en sûreté chez nous? Croyez-vous, maman, que le comte soit assez lâche pour nous trahir?

— Lui, non. Mais il n'est pas seul, et la capture d'un prêtre est si cher payé qu'on peut tout craindre de la part des gens de sa suite.

— Si la P. Gérard se réfugie chez le maître Ford? dit Isabelle. Rose est un abâtard. Je viens de la rencontrer dans le corridor. D'ici à la ferme il n'y a pas loin; le Père accompagnant l'église passerait tout naturellement pour un domestique chargé de la conduire.

— Va le trouver et prie-le de venir immédiatement, et près de moi, je lui soumettrai ton idée qui me paraît bonne.

Isabelle et Rose ne suivirent pas le P. Gérard; elles allèrent à l'autre extrémité du château, où Marie Thérèse était fort occupée à diriger les domestiques dans les apprêts nécessaires par le circonstance; mais au bout de quelques minutes, les deux cousines furent appelées par Rachel, la femme de chambre de Lady de Lisle, et elles s'embrassèrent d'adieu.

— Votre mère, mon enfant, dit-il à Isabelle, désire recevoir les derniers sacrements. Elle est très malade, comme vous le savez, et elle s'attend à ne vous voir partir, à cause de l'incertitude de mon retour; elle

tant à se souvenir des consolations et des forces que seule notre sainte religion peut donner.

— Tant mieux dit Marie, qui sait si l'Extême-Onction ne lui rendra pas le question? Répondit-elle à la question merveilleuse de notre tante, lady Claire.